

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2025-34

En exercice 23

Présents 15

Pouvoirs 3

Suffrages exprimés 18

Date de la Convocation

13/02/2025

Date de l'affichage

13/02/2025

Objet de la délibération

Evolution dispositif CAJ

Séance du 26 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
et le vingt-six février,
à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : Brigitte MONNET, Marc BONGINI, Catherine FOURNIER, Isabelle PACOU, Sophie BAUDET, Jérôme BENOIT, Romain CORNU, Sophie DEMAREST, Pierre ECOCHARD, François-Damien GROS, Anthony LAINE, Jean-Louis ROCHET, Françoise RODOT, Irène ROUCHE, Michel SORNAY

Absents : Marion ATRON, Jacques BONNIER, Thomas GAND (pouvoir à I. ROUCHE), Nelly GUICHARD, Christopher HAUBRUGE, Claudine MARCHAND (pouvoir à C. FOURNIER), Valérie PAROLA, Béatrice VAUCHER (pouvoir à F. RODOT).

Secrétaire de séance : Isabelle PACOU

Avec la création de la commune nouvelle, il convient d'harmoniser le dispositif de remise gracieuse de la carte avantages jeunes voire de l'améliorer.

La commission sociale, réunie le 28 janvier 2025 propose l'évolution suivante :

- Le dispositif sera proposé pour la tranche d'âge allant de 6 ans à 20 ans ;
- Une inscription préalable auprès du secrétariat de mairie sera nécessaire ;
- Les jeunes concernés devront venir chercher leur carte au secrétariat de mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VALIDE ce nouveau dispositif à compter de 2025.

Fait et délibéré
A VAL-SONNETTE, le 26 février 2025
POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire, MONNET Brigitte

